AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1955
FR0000054470-FS0940

3 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 novembre 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 octobre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 13 949 176 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,04% du capital et des 9,24% droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	12 884 116	9,27	12 884 116	8,54
Goldman Sachs Bank Europe SE	668 364	0,48	668 364	0,44
Goldman Sachs & Co LLC	352 328	0,25	352 328	0,23
Goldman Sachs Asset Management International	22 044	0,02	22 044	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	22 324	0,02	22 324	0,01
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**13 949 176**	**10,04**	**13 949 176**	**9,24**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 550 527 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 125 054 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 587 880 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 52 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 7 janvier 2027 et le 27 octobre 2036 ; et

- 537 174 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 octobre 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,55 € et 15,00 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 138 996 121 actions représentant 150 953 551 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En l'application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman Sachs ») fait les déclarations suivantes :

Goldman Sachs confirme que les transactions détaillées dans cette notification suite à une augmentation de sa participation agrégée au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont le résultat d'activités habituelles de tenue de marché pour ses clients et qu'il n'y a aucune intention d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT.

Au 27 octobre 2026, les participations cumulées de Goldman Sachs au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont supérieures à 10% en titres, principalement en raison d'activités de facilitation de clientèle dans le cours normal des affaires, et restent inférieures à 10% en droits de vote et :

Goldman Sachs confirme que :

- il agit seul et non de concert avec d'autres parties ;
- sa décision future d'acheter ou de vendre des actions de UBISOFT ENTERTAINMENT dépendra des stratégies de trading de ses clients et des stratégies de couverture associées aux transactions de ses clients et/ou dans le cours normal de ses activités en tant que société de gestion de portefeuille (le cas échéant) ;
- Goldman Sachs n'envisage pas d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- Goldman Sachs n'a pas de stratégie ou d'intention spécifique en ce qui concerne UBISOFT ENTERTAINMENT et, par conséquent, n'a pas d'opérations en place pour mettre en œuvre une quelconque stratégie ;
- dans le cadre de ses activités ordinaires de facilitation de la clientèle, Goldman Sachs peut avoir le droit, en vertu de ses accords avec ses clients, de racheter les actions qu'elle détient en tant que dépositaire pour le compte de ses clients, à condition qu'elle soit tenue de restituer des actions équivalentes à ces clients. En outre, dans le cadre de ses activités de financement ordinaires, Goldman Sachs peut conclure des opérations de rachat avec des tiers en vertu desquelles elle peut transférer des actions à ces tiers en échange d'espèces, le tiers s'engageant à vendre des actions équivalentes à Goldman Sachs à un prix qui est soit déterminé, soit déterminable ;
- Goldman Sachs ne prévoit pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Par conséquent, Goldman Sachs n'a pas conclu d'accords de financement spécifiques pour les participations acquises. »

_____